

Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	72
Pouvoirs :.....	16
Votants :.....	88
Suffrages exprimés :	87
Ont voté pour :.....	85
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 30 juin 2022

**DELIBERATION N° CC/22-83
Politique de la Ville
Politique de la ville : bilan 2021**

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *24 juin 2022*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 30 juin 2022 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne FROMENT-PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Sarah BOUTRY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUOLA (LES ANDELYS), Yves DERA EVE (MERCY), Noureddine SGHAIER (MEREY), Michel LAGRANGE (MESNIL VERCLIVES), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Catherine DELALANDE

(VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Raphaël AUBERT (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), David HEDOIRE (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Jacky SABOURIN (suppléant de Jean-Michel DE MONICAULT - CROISY SUR EURE), Yannick CAILLET (suppléant de Moïse CARON - HOULBEC COCHEREL), Bruno DUBOT (suppléant de Michel PATEZ - LA BOISSIERE), Elisabeth BLOT (suppléant de Christophe BASTIANELLI - LA ROQUETTE), Delphine LAPORTE (suppléant de Sylvain BIGNON - LE CORMIER), Arnaud LANGLOIS (suppléant de Agnès MARRE - SUZAY)

Absents :

Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Claude LANDAIS (GIVERNY), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Quentin BACON (HARQUENCY), Lydie LEGROS (HECOURT), Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL), Alain JOURDREN (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE), Jean-Marie MBELO (VERNON), Christopher LENOURY (VERNON)

Absents excusés :

Pouvoirs :

Renée MATRINGE a donné pouvoir à Marie-Odile ANDRIEU (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Antoine ROUSSELET a donné pouvoir à Aline BERTOU (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé BOURDET a donné pouvoir à Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Didier COURTAT a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE (MENILLES), Bernard LEBOUQCQ a donné pouvoir à Serge COLOMBEL (MUIDS), Lydie CASELLI a donné pouvoir à Julien CANIN (PACY SUR EURE), Hervé PODRAZA a donné pouvoir à Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN a donné pouvoir à Yves DERA EVE (SAINT VINCENT DES BOIS), Juliette ROUILLOUX-SICRE a donné pouvoir à François OUZILLEAU (VERNON), Dominique MORIN a donné pouvoir à Catherine DELALANDE (VERNON), Olivier VANBELLE a donné pouvoir à Youssef SAUKRET (VERNON), Sylvie GRAFFIN a donné pouvoir à Patricia DAUMARIE (VERNON), Paola VANEGAS a donné pouvoir à Léocadie ZINSOU (VERNON), Denis AIM a donné pouvoir à Jérôme GRENIER (VERNON), Thomas DURAND a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ (VEXIN-SUR EPTE), Chantale LE GALL a donné pouvoir à Annick DELOUZE (VEXIN-SUR EPTE)

Secrétaire de séance : Julien CANIN

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC/19-165 du 14 novembre 2019 portant avenant de prolongation pour la période 2021-2022 aux contrats de ville ;

Vu la décision du Bureau communautaire n°BC/21-67 du 8 juillet 2021 portant répartition de l'enveloppe de subventions du Contrat de ville au titre de la programmation 2021 ;

Vu les décisions du Président n°P/21-124 à n°P/21-132 du 23 juillet 2021 portant sur la programmation 2021 du Contrat de ville ;

Vu les décisions du COPIL du 29 avril 2021 au regard de la programmation 2021 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant la nécessité de rendre accessible et lisible la politique de la ville de SNA à l'ensemble des membres de l'agglomération via un bilan annuel 2021 du contrat de ville et de ce qu'il a produit ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De prendre acte du bilan annuel 2021 du contrat de ville, annexé à la présente délibération.

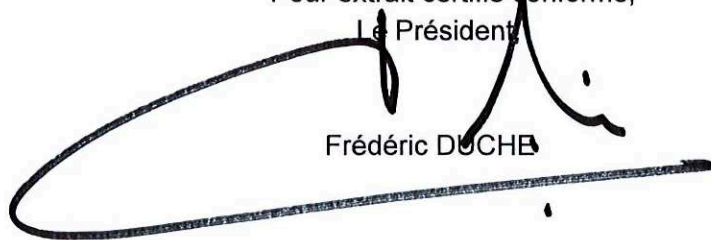
Article 2 : D'apporter, si nécessaire, les contributions du Conseil communautaire au bilan sous forme d'avis.

Article 3 : en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 4 : la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Frédéric DUCHE

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



ANNEXE

BILAN POLITIQUE DE LA VILLE 2021

Il vous est proposé un état des lieux et une évaluation de la mise en œuvre des dispositifs politique de la ville suivants :

1. la programmation 2021 du contrat de ville.
2. Les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

1. Préambule

1.1- Rappel des données des quartiers politique de la ville de Vernon : Valmeux, Blanchères, Boutardes

Différents indicateurs statistiques relèvent des écarts notables entre la situation sociale des QPV de Vernon, notamment des Boutardes, et celle de l'agglomération, des QPV de l'Eure ou encore des QPV de la Région. On constate une aggravation de la paupérisation des QPV et l'augmentation de la précarité.

Données démographiques

Population	Valmeux - Blanchères	Boutardes	QPV Vernon	Vernon
2018	3 095	851	3 946	23 777
2013	3 590	1 180	4 770	24 986

Données Insee

En 2018, 16.5% des habitants de Vernon résident au sein des QPV, alors qu'ils étaient 19% en 2013. On souligne ainsi une baisse notable du nombre d'habitants sur les QPV en 5 ans (- 20%) et dans une mesure moindre mais toutefois significative une baisse des habitants de Vernon (- 5%).

	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon
Part des moins de 25 ans (Insee 2017)	41.2	38	31.6
Indice de jeunesse (Insee 2017)	2.2	1.8	1.1
Part des ménages de 6 personnes ou plus (Insee 2017)	8.7	7.3	3.3
Part de familles monoparentales parmi les allocataires CAF (2019)	20.2	14.9	16.6
Part des étrangers (Insee 2017)	29	41	13.1
Part des immigrés dans la population	32	44.9	-

La part des immigrés a fortement augmenté entre les données fournies en 2013 et les données de 2017 : en effet, la part des immigrés était en 2014 de 24 % aux Valmeux-Blanchères contre 32.8% en 2017 et de 28,5 % aux Boutardes en 2013 contre 44.9% en 2017.

Niveau de vie

	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon
Part des ménages imposés (Insee 2017)	20.3	-	50.7
Taux de bas revenus	65.8	74.8	31.1
Part des prestations sociales dans les revenus disponibles (Insee 2017)	25.8	29.8	7.8
Revenu médian (Insee 2018)	1 120 €	1 040 €	1 660 €

Les revenus de ces quartiers sont très inférieurs au reste de la commune et parallèlement la part des prestations sociales dans les revenus disponibles est beaucoup plus importante dans les ménages des QPV que dans ceux du reste de la ville de Vernon.

	Total QPV Vernon	Total SNA	Total QPV de l'Eure	Total QPV Normandie
Taux de pauvreté (Insee 2018)	48.8	12.3	49.7	47

Taux de pauvreté : part de la population sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian métropolitain.

Le taux de pauvreté a augmenté de 9% sur les QPV de Vernon (48.8% en 2018 contre 44.6% en 2013) avec une forte progression de 15% sur le quartier des Boutardes (48.4% en 2013 contre 55.7 en 2018), taux largement supérieur à la moyenne des QPV de l'Eure et de Normandie.

Education

La circonscription de Vernon compte un Réseau : celui du collège Cervantès avec les écoles Arc en Ciel maternelle, les écoles élémentaires Arc en Ciel 1, Arc en Ciel 2, l'école maternelle Marie-Jo Besset et l'école primaire François Mitterrand.

Seules les écoles Arc en Ciel maternelle, les écoles élémentaires Arc en Ciel 1 et Arc en Ciel 2 sont implantées sur les QPV.

	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon
Taux de retard à l'entrée en classe de 6 ^{ème} (Insee 2017)	15.8%	-	10.7
Taux de retard à l'entrée en 3 ^{ème} (lieu de résidence de l'élève) (Insee 2017)	9.8%	-	2.7%
Part d'élèves boursiers au collège (Insee 2017)	73.7%	69.1%	33.8%
Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi (Insee 2017)	32.4%	23.8%	23.5%
Taux d'élèves inscrits au collège habitant les QPV issus de milieu social défavorisé (Insee 2018)	56.4%	-	31.8%
Taux d'élèves inscrits au lycée habitant les QPV issus de milieu social défavorisé (Insee 2018)	61.1%	77.3%	31.1%
Taux de scolarisation des 15-24 ans (Insee 2015)	56.6%	60%	57.8%

La part d'élèves présentant un retard scolaire à l'entrée en 6^{ème} et en 3^{ème} est plus importante sur les QPV que sur la commune.

	Total QPV Vernon	Total SNA	Total QPV de l'Eure	Total QPV Normandie
Taux de réussite au brevet (Insee 2019-2020)	78.6	87.1	85.6	85.7

Le taux de réussite au brevet sur les QPV de Vernon a légèrement baissé en 2020 par rapport à 2016 (79.1) alors qu'il a augmenté sur l'ensemble des QPV de l'Eure (79.6 en 2016) et de Normandie (78 en 2016).

Emploi et insertion professionnelle

	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon
Taux de chômage 2016	33.9	39.8	19
Part d'emplois précaires parmi les emplois (2016)	29.8	42.9	15.4
Part des DE (ABC) âgés de moins de 26 ans (31/12/2019)	15	14.4	16.1

Le taux de chômage est particulièrement élevé sur les QPV. Il a légèrement augmenté sur les Valmeux-Blanchères entre 2013 et 2016, passant de 32.2% à 33.9%, et a fortement augmenté sur le quartier des Boutardes passant de 27.2% à 39.8%.

1.2 Gouvernance et animation du contrat de ville

Modalités de gouvernance

En 2017, le contrat de ville était porté par SNA au titre de sa compétence politique de la ville, toutefois du fait d'une localisation de la géographie prioritaire centrée uniquement sur la ville de Vernon, une logique intégrée et une organisation de gouvernance s'est imposée entre SNA et la municipalité de Vernon.

Ainsi afin d'établir l'ensemble des mesures, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle de la politique de la ville entre les deux institutions, le portage politique a été assuré par un vice-président de la SNA qui est à la fois adjoint au Maire de Vernon à la ville de Vernon sur les sujets de la jeunesse et du sport.

Depuis 2018, cette collaboration s'est renforcée avec la mutualisation de plusieurs services de la ville de Vernon et de SNA.

Ainsi, depuis 2018, le directeur du pôle de la cohésion sociale en charge des questions de la politique de la ville est mutualisé SNA/ville de Vernon.

Des réunions d'évaluation, de concertation, de réflexion ainsi que des rencontres portant sur les stratégies à déployer ont lieu tout au long de l'année avec tous les représentants cités.

Il existe ainsi un travail collaboratif fort entre les services de l'Etat, SNA et la commune de Vernon dans tout le processus de la politique de la ville.

Mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville

Le contrat de ville avait pour habitude de faire usage d'un appel à projets annuel. Or, depuis 2018, l'État, en accord avec SNA et la ville de Vernon, a décidé de recourir à une nouvelle méthode de travail : la définition concertée et partagée d'une commande « politique » avec une assistance de la MOUS auprès des structures désignées.

En outre, il a été décidé de privilégier les acteurs locaux en identifiant les entités solides ayant un ancrage territorial fort et porteuses d'actions s'inscrivant dans la durée.

1.3 Financement de la politique de la ville

Les crédits de renforcement des politiques publiques ont vocation à renforcer/prolonger le droit commun dans la mise en œuvre des programmes d'actions en faveur des habitants des QPV. Le principe recherché du contrat de ville est que le droit commun soit la règle.

Les crédits spécifiques chercheront à territorialiser au mieux les crédits de droit commun dans les QPV. La complémentarité entre les actions de droit commun et les actions relevant de la politique de la ville doit être recherchée prioritairement.

2. BILAN DE LA PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE

17 projets ont été présentés et financés.

11 porteurs de projets ont élargé au contrat de ville, dont 6 associations.

2.1- Présentation de la programmation 2021 par axe

Axe	Structure	Intitulé de l'action
Citoyenneté - Activités jeunesse	Espace Laique Vernonnais	Elargissement des activités jeunesse en horaires atypiques
	Espace Simone Veil - Ville de Vernon	Animations en horaires flexibles
	Espace Simone Veil - Ville de Vernon	Accompagnement projets jeunes 16-25 ans
	Espace Simone Veil - Ville de Vernon	Aide au financement du permis de conduire
Insertion professionnelle	ALFA	Formation linguistique
	ALFA	Permis pour l'emploi
	Mission Locale Vernon Seine Vexin	Première marche vers l'emploi
	Fondation Les Apprentis d'Auteuil	Dispositif Boost - Réussir Vernon
Lien social et lutte contre l'isolement	SNA	Espace Information et Médiation
	CIDFF	Renforcer l'accès au droit
Réussite éducative	CCAS de Vernon	Programme de Réussite Éducative
	Espace social les Pénitents - Ville de Vernon	Réussite éducative des enfants de primaire et collège
	Espace Laique Vernonnais	Accompagnement à la scolarité
Accès à la culture	La Source- La Guéroulde	Séjour de pratiques artistiques
	Espace Simone Veil - Ville de Vernon	Soutien artistique et culturel
	Service culturel - Ville de Vernon	Atelier-résidence d'artistes en quartier

2.2- Caractéristiques du public touché

	Public touché	dont moins de 26 ans	dont habitant les QPV	dont filles - femmes
Citoyenneté - Activités jeunesse				
Elargissement des activités jeunesse en horaires atypiques	141	126	138	67
Animations en horaires flexibles*	381	381	356	221
Accompagnement projets jeunes 16-25 ans	365	365	325	168
Aide au financement du permis de conduire	8	8	8	6
Insertion professionnelle				
Formation linguistique	11	0	11	8
Permis pour l'emploi	11	0	11	7
Première marche vers l'emploi	29	29	29	8
Dispositif Boost - Réussir Vernon	38	38	17	16
Lien social - Lutte contre l'isolement				
Espace Information et Médiation	502	61	261	223
Renforcer l'accès au droit	288	19	221	210
Réussite éducative - Soutien à la parentalité				
Programme de Réussite Éducative	109	109	98	57
Réussite éducative des enfants de primaire et collège	20	20	0	13
Accompagnement à la scolarité	52	52	51	29
Accès à la culture				
Séjour de pratiques artistiques	7	7	7	3
Soutien artistique et culturel*	46	46	43	18
Total programmation 2021**	2 008	1 261 (62.8%)	1 576 (78.6%)	1 054 (52.5%)

*hors manifestations collectives

** double compte

Axe	Public touché	dont moins de 26 ans	dont habitants des QPV	dont filles /femmes				
Citoyenneté	895	44.7%	880	69.9%	827	52.5%	462	43.8%
Activités jeunesse								
Insertion professionnelle	89	4.4%	67	5.3%	68	4.3%	39	3.7%
Lien social	790	39.3%	80	6.3%	482	30.6%	433	41.1%
Lutte contre l'isolement								
Réussite éducative	126	6.4%	129	10.2%	98	6.2%	70	6.6%
Soutien à la parentalité								
Accès à la culture	105	5.2%	105	8.3%	101	6.4%	50	4.8%
Total programmation 2021	2 008	100%	1 261	100%	1 576	100%	1 054	100%

- La mixité homme femme est respectée (52.5% du public touché en 2021).
- 78.6% du public touché habitent les QPV, ce résultat est satisfaisant puisqu'il témoigne d'une volonté de mixer les publics QPV en grande majorité avec d'autres public et ce, dans l'optique d'un décloisonnement recherché et d'échanges vertueux.
- 62.8 % du public touché à moins de 26 ans, ce qui s'explique, en partie par l'importance de l'axe « citoyenneté-activités jeunesse » dans la programmation (44.7 % du public en 2021).

2-3 Répartition des crédits par axe

Axe	Crédits contrat de ville	Droit commun	Total	%
Citoyenneté - Activités jeunesse	94 100	42 110	136 210	12.9
Insertion professionnelle	33 500	272 573	306 073	28.9
Lien social - Lutte contre l'isolement	24 500	313 102	337 602	31.9
Réussite éducative - Soutien à la parentalité	116 730	129 791	246 521	23.3
Accès à la culture	15 400	15 900	31 300	3
Total programmation 2021*	284 230	773 476	1 057 706	100%

*Hors Equipe MOUS

31.9% du total des crédits des programmations 2021 ont été consacrés à l'axe « Lien social - Lutte contre l'isolement », malgré le faible nombre d'actions financées sur cet axe (2 actions). Ce montant s'explique par le coût de l'Espace Information et Médiation (325 931€ crédits contrat de ville + droit commun).

L'axe « réussite éducative-soutien à la parentalité » consomme 41.1% du total de l'enveloppe crédits contractualisés. Cela s'explique par le montant de la subvention Etat attribué au PRE (92 160 €).

2-4 Répartition des crédits contrat de ville attribués en 2021 par type d'opérateur

	Etat	SNA	Total	%
COLLECTIVITES				
Ville de Vernon (centres sociaux et service culturel)	32 500	26 570	59 070	19.1
SNA (équipe MOUS - EIM)	39 000	-	39 000	12.6
Total	71 000	26 570	98 070	31.7
ASSOCIATIONS				
ELV	29 100	24 000	53 100	17.2
ALFA	16 000	10 500	26 500	8.6
CIDFF	6 000	4 500	10 500	3.4
La Source-La Guéroulde	4 400	3 500	7 900	2.6
Fondation Les Apprentis d'Auteuil	-	4 000	4 000	1.3
Mission Locale	1 500	1 500	3 000	0.9
Total	57 000	48 000	105 000	34
AUTRES STRUCTURES				
CCAS de Vernon (PRE)	92 160	14 000	106 160	34.3
Total	220 660	88 570	309 230	100

Le CCAS via le PRE bénéficie à lui seul de 34.3% des crédits contractualisés, suivi de près par les associations (34% des financements) avec toutefois 2 associations qui se démarquent: ELV (17.2%) et ALFA (8.6%).

Les services et structures des collectivités mobilisent 31.7% des crédits contractualisés dont la ville de Vernon qui bénéficie de 19.1% des crédits.

Les crédits annuels Etat et SNA du contrat de ville sont sanctuarisés. Maintenus d'une année à l'autre, ils peuvent toutefois subir quelques ajustements. Les enveloppes moyennes annuelles sont :

- Etat (BOP 147) : 220 000 euros
- SNA : 88 500 euros

Une réduction des crédits contrat de ville Etat est attendue pour 2022 d'environ 7 000 euros

Engagements des différents financeurs tous crédits confondus en 2021

	2021 ²
Crédits contrat de ville Etat +SNA	309 230
Crédits de droit commun tous financeurs	751 879
Autres droit commun ¹	111 327
Total programmation	1 172 436

¹ Autres : fonds propres, ventes de produits, dons...

² Montants prévisionnels

	2021 ²
Etat	487 314
SNA	415 915
Ville de Vernon	136 716
CAF	18 664
Département	2 500
Région	0
Autres droit commun ¹	111 327
Total	1 172 436

¹ Autres : fonds propres, ventes de produits, dons...

² Montants prévisionnels

3. Les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Antérieurement à 2015 l'abattement TFPB se formalisait entre l'Etat et les bailleurs. La loi de finances 2015 impose le rattachement de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au contrat de ville dont l'amélioration des conditions de vie des habitants des QPV est un objectif fort.

Cette nouvelle organisation formalise l'abattement TFPB entre l'Etat, les bailleurs et l'EPCI. Organisation qui permet aux élus locaux de prendre part aux orientations et décisions des actions qui découlent de cet abattement ainsi qu'aux évaluations des programmes.

Ainsi, l'abattement de 30% sur la base d'imposition pour les logements sociaux situés dans les QPV permet aux organismes Hlm de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

2 conventions pour la période 2016-2020 déclinent un programme d'actions traitant les thématiques suivantes : renforcement de la présence du personnel de proximité et formation/soutien des personnels de proximité du bailleur, sur-entretien/renforcement nettoyage, gestion des déchets, gestion des encombrants, gestion des épaves, tranquillité résidentielle (Visio surveillance,...), concertation/sensibilisation des locataires, animation/liens sociaux/vivre ensemble (chartes bon voisinage, ...), petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, ...), travaux d'installation d'associations/services, logements d'urgence pour les femmes victimes de violences.

Ces conventions ont fait l'objet d'un avenant pour 2021-2022 avec définition de nouveaux programmes d'actions.

La MOUS de SNA politique de la ville co-pilote avec la DDTM le dispositif TFPB. Des marches exploratoires ont été instaurées en amont des instances décisionnelles ad hoc afin de s'assurer de la bonne exécution des programmes d'actions et de les alimenter/les réinterroger.

La MOUS a assuré l'élaboration et de la rédaction de ces avenants qui ont été signés le 23 décembre 2020 par l'Etat, SNA, Eure Habitat, la Sécomile et la ville de Vernon. A noter, la fusion de Eure Habitat et de la Sécomile au 1^{er} janvier 2021 pour créer Monlogement 27.

	2021*	2022*	Total
Valmeux-Blanchères	397 009	344 428	741 437
Boutardes	105 700	108 289	213 989
Total programmation 2021-2022	502 709	452 717	955 426

**Montants prévisionnels*

Ainsi en 2021, 38 actions ont été présentées dont la réalisation de 19 chantiers jeunes pour un montant de 73 600€ (6 jeunes par chantier).

En outre, une marche exploratoire a été organisée en septembre 2021 sur les quartiers Valmeux, Blanchères et Boutardes. Ont participé : l'Etat (la sous-préfète des Andelys, la DDTM et la DDETS), la ville de Vernon (la maire adjointe en charge de la vie associative et de la participation citoyenne, le service logement et le coordinateur des centres sociaux), SNA (le vice-président politique de la ville, l'équipe MOUS et l'Espace Information et Médiation), Monlogement27 (le directeur du patrimoine, l'adjointe à la direction de l'agence de Vernon et le responsable de proximité) et 2 associations de locataires.

Mode de gouvernance de ce dispositif :

Tout au long de l'année des relations/interfaces entre les services concernés de l'Etat (DDTM + sous-préfecture des Andelys), de SNA, de la ville de Vernon et du bailleur permettant d'aboutir à des marches exploratoires, des comités techniques et des comités de pilotage, coprésidés SNA/Etat.